

» [Assemblées générales : le réveil des actionnaires minoritaires](#) - 17/06/15 à 14:01 - Investir.fr

» « Une mauvaise gouvernance, c'est une garantie de sous-performance boursière » - 17/06/15 à 14:10 - Investir.fr

Assemblées générales : le réveil des actionnaires minoritaires

17/06/15 à 14:01 - Investir.fr [0](#) [Commentaire\(s\)](#)

Plus critiques sur la rémunération des dirigeants, les investisseurs ont aussi tenté de défendre leurs droits de vote menacés et se sont opposés aux mesures protectionnistes anti-OPA.



Assemblées générales : le réveil des actionnaires minoritaires | Crédits photo : Shutterstock

Le millésime 2015 des assemblées générales d'actionnaires restera dans les annales de la Bourse à plus d'un titre. Comme l'explique Bénédicte Hautefort, éditrice de L'Hebdo des AG, « *les actionnaires minoritaires, sans vouloir paralyser le système, ont mis la pression sur les administrateurs et dirigeants [pour influencer leur stratégie] et ont montré leur capacité d'organisation en déposant des résolutions dissidentes* ».

Cette pression s'est d'abord exercée sur les rémunérations, qui font l'objet depuis l'an dernier d'un vote consultatif. Celles des dirigeants du Cac 40 ont obtenu en moyenne 85,5 % des suffrages exprimés, soit une baisse de 5,9 points par rapport à l'an dernier. Dans le monde feutré des affaires, un score inférieur à 80 % ressemble déjà à une révolte ! Or, 12 sociétés sur 40 sont tombées sous ce seuil (contre 5 en 2014), dont 5 (contre 3) sous 70 % (Danone, [Renault](#), [Sanofi](#), [Vinci](#) et Safran).

Quant à la rémunération en actions des dirigeants, qui doit être approuvée en assemblée générale extraordinaire (AGE) à la majorité renforcée des deux tiers, elle a été rejetée dans quelques cas hors Cac 40 (Altran, [Klépierre](#), [Rexel](#), [Saft](#)). Les critères de performance étaient établis sur une période trop courte. Les actionnaires, parfois accusés de court-termisme, veulent s'assurer que les dirigeants sont motivés pour mener une stratégie de développement durable.

QUEL SALAIRE POUR LES GRANDS PATRONS DU CAC 40 ?

SOCIÉTÉ	NOM DU DIRIGEANT	RÉMUNÉRATION 2014 EN M€	VARIATION EN %	% DE VOTES POUR	SOCIÉTÉ	NOM DU DIRIGEANT	RÉMUNÉRATION 2014 EN M€	VARIATION EN %	% DE VOTES POUR
ACCOR	Sébastien Bazin	2,22	+ 51 %	78,60 %	LVMH	Bernard Arnault	3,27	+ 5,40 %	83,05 %
AIR LIQUIDE	Benoit Potier	2,83	+ 9,30 %	95,63 %	MICHELIN	Jean-Dominique Senard	1,85	+ 11,90 %	95,72 %
AIRBUS	Thomas Enders	3,34	+ 16,30 %	NS	ORANGE	Stéphane Richard	1,32	+ 11,40 %	92,86 %
ALCATEL-LUCENT	Michel Combes	2	+ 32 %	75,11 %	PERNOD RICARD	Pierre Pringuet	1,75	+ 10,60 %	97,86 %
ALSTOM	Patrick Kison	2,47	+ 10,50 %	NC	PEUGEOT	Carlos Tavares/Philippe Varin	2,76	+ 112,50 %	78,09 %
ARCELORMITTAL	Lakshmi Mittal	3,4	+ 63,60 %	NS	PUBLICIS	Maurice Lévy	2,83	+ 37 %	97 %
AXA	Henri de Castries	3,53	0 %	93,63 %	RENAULT	Carlos Ghosn	3,04	+ 16,40 %	58,33 %
BNP PARIBAS	Jean-Laurent Bonnafé	2,77	+ 13 %	95,75 %	SAFRAN	Jean-Paul Hertenan	1,58	+ 2,90 %	66,91 %
BOUYGUES	Martin Bouygues	1,67	+ 81,90 %	89,34 %	SAINT-GOBAIN	Pierre-André de Chalendar	2,28	+ 13,30 %	94,70 %
CAPGEMINI	Paul Hennefin	2,62	+ 0,60 %	96,69 %	SANDRI	Christopher Viehbacher	2,38	+ 19,60 %	61,59 %
CARREFOUR	Georges Plassat	3,7	+ 1 %	74,58 %	SCHNEIDER	Jean-Pascal Tricoire	2,45	+ 3,30 %	71,38 %
CRÉDIT AGRICOLE	Jean-Paul Chifflet	1,89	+ 4,20 %	92,50 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Frédéric Oudéa	2,25	+ 16,90 %	94 %
DANONE	Frank Riboud	2,38	+ 22,60 %	53,22 %	SOLVAY	Jean-Pierre Clamadieu	2,5	+ 19 %	NS
EDF	Henri Proglio/Jean-Bernard Lévy	0,45	0 %	99,92 %	TECHNIP	Thierry Flerico	1,8	+ 2,60 %	98,10 %
ESSILOR	Hubert Sagnières	1,99	+ 19 %	96,29 %	L'ÉTAL	P. Poyannet/C de Margerie	3,24	+ 7 %	98,17 %
GDF SUEZ	Gérard Mestrallet	1,78	+ 19,60 %	93,98 %	UNIBAIL-RODAMCO	Christophe Cuvillier	2,1	+ 14 %	77,49 %
KERING	François-Henri Pinault	2,66	+ 13,70 %	83,34 %	VALEO	Jacques Aschenbroich	2,11	0 %	96 %
L'ORÉAL	Jean-Paul Agon	3,96	+ 0,50 %	94,57 %	VEOLIA	Antoine Frérot	2,1	+ 18 %	70,62 %
LAFARGE	Bruno Lafont	1,8	+ 3,10 %	96,15 %	VINCI	Xavier Hurland	2,20	+ 15,6 %	63,21 %
LEGRAND	Gilles Schnepp	1,16	+ 13,10 %	99,20 %	VIVENDI	Arnaud de Puyfontaine	2,18	+ 26,60 %	74,63 %
					MOYENNE		2,37	+ 10,3 %	85,5 %

NS : RÉMUNÉRATION ANNUELLE AVANT CHARGES ET IMPÔTS, HORS RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN ACTIONS.
 VINCI : HORS BONUS DIFFÉRÉ DE 3,4 M€ VERSÉ EN AVRIL 2014 AU TITRE DES QUATRE ANNÉES ÉCOULÉES (0,9 M€ 1 AN).
 VIVENDI : VARIATION PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION DE SON PRÉDÉCESSEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS AU TITRE DE 2013. CELUI-CI A OBTENU 0,99 M€ AU TITRE DE 2014, POUR SIX MOIS.
 RENULT : HORS RÉMUNÉRATION AU TITRE DE POC DE NISSAN DE 995 MILLIONS DE YENS (+ 0,7 %), SOIT 7,66 M€.
 PRESIDENT : AU TITRE DE 2014, RÉMUNÉRATION DE PHILIPPE VARIN SUR TROIS MOIS ET DE SON SUCCESSIONNER, CARLOS TAVARES, SUR NEUF MOIS.
 SANDRI : APRÈS SA RÉVOCACTION LE 29 OCTOBRE 2014, CHRISTOPHER VIEHBACHER A OBTENU UNE INDÉMNITÉ DE 2,36 M€. NON INCLUSE DANS SA RÉMUNÉRATION ANNUELLE.
 EDF : CETTE RÉMUNÉRATION CONCERNE HENRI PROGLO (0,4 M€) ET SON SUCCESSIONNER À COMPTER DU 23 NOVEMBRE, JEAN-BERNARD LÉVY. LE PLAFOND DE 430 000 € EST FIXÉ PAR DÉCRET DU 26 JUILLET 2013 POUR LES ENTREPRISES MAJORITAIREMENT DÉTENUES PAR L'ÉTAT.
 TECHNIP : HORS RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE DE 0,38 M€ AU TITRE DU PLAN - CASH 2014 -
 L'ÉTAL : RÉMUNÉRATION DE CHRISTOPHE DE MARGERIE JUSQU'AU 20 OCTOBRE, PLUS DE PATRICK POYANNET.
 ACCOR : LA VARIATION EST CALCULÉE PAR RAPPORT À CELLE DE 2013 ATTRIBUÉE À DENIS HENNEQUIN PLUS À SÉBASTIEN BAZIN LORS DES QUATRE DERNIERS MOIS.
 DANONE : LA RÉMUNÉRATION TOTALE DE FRANK RIBOUD, INCLUANT CELLE EN TANT QUE PRÉSIDENT, ET NON PLUS DE POC, A PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE, S'EST ÉLEVÉE À 2,38 M€ (+ 48,3 %).
 ARCELORMITTAL : CONVERSION SUR LA BASE DE 1 € = 1280 ₹.

Quelle rémunération pour les patrons du Cac 40 ?

Activisme

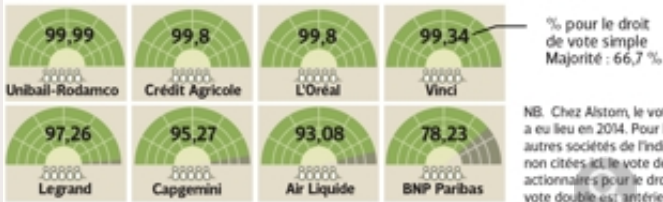
Fait nouveau, cette année la pression des investisseurs s'est exercée sur la question du droit de vote, composante significative de la valeur d'une action. Lors de l'entrée en application de la loi Florange, le 2 avril 2016, il est prévu qu'un droit de vote double sera attribué automatiquement aux actionnaires inscrits au nominatif depuis plus de deux ans, sauf avis contraire en AGE. Objectif de l'Etat législateur et actionnaire : vendre des actions en gardant son influence. Pour imposer en assemblée générale le droit de vote double, il n'a pas hésité à se renforcer temporairement au capital de **Renault** et d'Air France, adoptant les méthodes des activistes pour s'opposer aux conseils d'administration de ces deux entreprises. Finalement, seules 8 sociétés du Cac 40 respecteront encore le principe « une action = une voix », au lieu de 14. **EDF** n'a même pas proposé aux actionnaires de se prononcer. **Vivendi** et **Orange** non plus, mais un groupe d'investisseurs réunis par la société de gestion PhiTrust a déposé à l'assemblée de ces deux sociétés des résolutions, obtenant des scores très honorables (50,1 % et 43,3 %), bien qu'inférieurs aux deux tiers requis.

La bataille des droits de vote ne fait que commencer. Le projet de révision de la directive européenne « Droits des actionnaires » de 2007 prévoit en l'état de créer plusieurs classes d'actions, certaines à droits de vote multiples. Pour Loïc Dessaint, du cabinet de conseil aux investisseurs Proxinvest, « ce serait affreux pour la démocratie actionnariale. Tous les pouvoirs seraient entre les mains d'une poignée d'actionnaires de référence qui n'auraient plus à rendre de comptes aux minoritaires, au risque de les décourager ». Les actionnaires ont aussi exercé une pression accrue en n'accordant aux conseils d'administration des délégations de pouvoir pour émettre des actions uniquement s'il était précisé qu'elles seraient suspendues en cas d'OPA. La loi Florange a en effet mis fin à l'obligation de neutralité du conseil en période d'offre publique. C'est ainsi qu'Orange, **Vivendi**, Air France,

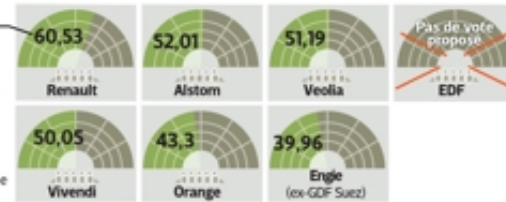
Saft et Klépierre se sont vu refuser des autorisations risquant d'être utilisées pour prendre des mesures protectionnistes.

PRÉCIEUX DROITS DE VOTE

SEULES 8 SOCIÉTÉS RESPECTERONT ENCORE LE PRINCIPE « 1 ACTION = 1 VOIX »



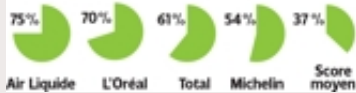
SOCIÉTÉS NE RESPECTANT PLUS LE PRINCIPE « 1 ACTION = 1 VOIX »



NB. Chez Alstom, le vote a eu lieu en 2014. Pour les autres sociétés de l'indice non citées ici, le vote des actionnaires pour le droit de vote double est antérieur.

INSATISFACTION

Les 4 AG du Cac 40 qui ont le mieux répondu (totalement ou partiellement) aux attentes des actionnaires

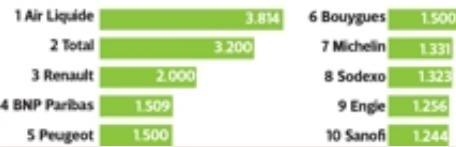


PARTICIPATION EN HAUSSE

Nombre d'actionnaires présents en moyenne aux AG du Cac 40.



TOP 10 Les AG les plus populaires en 2015



Le maintien du principe « 1 action = 1 voix » a été au centre de nombreux débats.

Dossier réalisé par Jean-Luc Champetier

ABONNEZ VOUS



Découvrez **dès maintenant** nos offres d'abonnement.

Sommaire du dossier

> Assemblées générales : le réveil des actionnaires minoritaires

MASQUER LE SOMMAIRE

» [Assemblées générales : le réveil des actionnaires minoritaires](#) - 17/06/15 à 14:01 - Investir.fr

» « Une mauvaise gouvernance, c'est une garantie de sous-performance boursière » - 17/06/15 à 14:10 - Investir.fr